

La Suisse et l'Afrique, des partenaires-clés pour l'avenir

Les échanges entre l'Afrique et la Suisse ainsi que les investissements réciproques sont en augmentation constante, la Suisse se présentant désormais comme un partenaire-clé pour le continent. Les investissements directs suisses en Afrique ont par exemple triplé ces 15 dernières années et la Suisse est devenue le 10^e plus gros investisseur mondial en Afrique.

L'accroissement des échanges concerne non seulement les multinationales suisses mais également les petites et moyennes entreprises suisses, qui se tournent de plus en plus vers l'Afrique. Les industries concernées sont par ailleurs toujours plus larges : d'importantes transactions récentes de la Suisse vers l'Afrique visaient par exemple des projets de construction et d'infrastructures (y compris des centrales électriques solaires et de désalinisation de l'eau), des investissements et acquisitions dans le domaine hôtelier en Afrique de l'Ouest, l'implantation de groupes actifs dans le domaine du transport international, création de joint-venture dans le secteur des télécommunications en Afrique de l'Est ainsi que des acquisitions de private equity (notamment dans les secteurs IT, textiles et alimentaires) en Afrique du Nord.

L'Afrique au centre de la stratégie de la Suisse

La Suisse considère l'Afrique comme un partenaire-clé en terme de développements des échanges commerciaux. De nombreuses initiatives ont ainsi été mises en place, tant au niveau public (par ex. programmes spécifiques du Secrétariat d'État à l'Économie) qu'au niveau privé (par ex. le Swiss-African Business Circle ayant vocation à renforcer la coopération entre la Suisse et l'Afrique). Cette stratégie de renforcement des relations avec l'Afrique se traduit également par le biais de négociations de traités de libres échanges, de conventions de double imposition ou encore de traités de protection des investissements.

Coopération renforcée

La Suisse a toujours été une place de premier choix pour les investissements étrangers. Le pays bénéficie en effet d'un environnement politique, juridique et économique extrêmement stable, d'un système fiscal attractif (avec par ex. un nouveau taux unique d'imposition du bénéfice pour les sociétés à Genève de 13,99 %, l'exemption des gains en capitaux privés et la possibilité d'exemption des remontées dividendes pour les sociétés holding), d'un système simple pour la création et l'acquisition de sociétés, de



Tarek Houdrouge,
Partner, Head Africa Desk



Philippe Bärtsch,
Managing Partner

flexibilité en terme de corporate governance pour les groupes de sociétés, etc. Par ailleurs, sous réserve de certains secteurs dont l'accès est réglementé (comme par exemple pour les banques et assurances), il n'y a pas de réglementation visant à les restreindre.

La Suisse joue un rôle important en termes de règlements des litiges dans le commerce international. La Suisse a toujours été et demeure une des principales places d'arbitrage dans le monde. En raison notamment de la renommée internationale de la Suisse en matière d'arbitrage, de sa neutralité et de son cadre législatif flexible qui laisse une très large place à l'autonomie, de nombreuses parties – y compris africaines – choisissent la Suisse comme siège d'arbitrage. L'arbitrage en Suisse offre un processus de règlements des litiges commerciaux et étatiques rapide, neutre et confidentiel.